Date de révision: 14-juin-2018

Date d'émission: 01-nov-2003



SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom du produit : Bora-Care Synonymes : Aucun

Numéro(s) d'enregistrement : 30157 N° ID/ONU: UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation **Utilisation recommandée :** Concentré de termicide, d'insecticide et de fongicide

Utilisations contre-indiquées: Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Initial Supplier Identifier

CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EST PAS CONFORME SAUF

ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ

Adresse du fabricant

Nisus Corporation 100 Nisus Drive

Rockford, TN 37853 USA

Numéro de téléphone du fournisseur initial : S'il vous plaît entrez Initial Nombre

Fournisseurs de téléphone ici

Nombre d'appel d'urgence : INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)

1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble des procédures d'urgence : Ce produit chimique est un produit homologué par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires (CPCPA) et assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des substances chimiques non homologuées en vertu de la LPA. Ce produit a été classé selon les règlements du Canada sur les produits dangereux (SIMDUT 2015). Veuillez consulter l'étiquette du CPCPA pour plus d'informations.

Aspect Gel transparent et visqueux État physique Liquide Odeur Caractéristique Classification

Toxicité aiguë - orale : Catégorie 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Catégorie 2

Mot indicateur : Attention Mentions de danger Nocif en cas d'ingestion

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée





Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)	
Ethylene glycol	107-21-1	30-60	-	-	

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Une attention médicale immédiate est requise pour les ingestions importantes.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux de la victime avec de grandes quantités d'eau, tout en écartant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe. Retirer et laver les vêtements avant de les réutiliser.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile ou si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par un professionnel de la santé. Consulter immédiatement un médecin pour des ingestions importantes ou si des symptômes apparaissent ou si vous ne vous sentez pas bien.

Symptômes: Peut causer une irritation des yeux et de la peau. L'inhalation de brouillards peut causer une légère irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion répétée peut causer des dommages aux reins. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un

traitement spécial Note aux médecins : Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriées: Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés : Un courant solide d'eau dirigé vers un liquide chaud et brûlant provoquerait une mousse et une diffusion du matériau brûlant.

Dangers particuliers associés au produit chimique : Aucun renseignement disponible.

Produits de combustion dangereux: La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de l'oxyde d'éthylène.

Données sur les risques d'explosion :

Sensibilité aux chocs : Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence Précautions personnelles : Évacuer la zone de déversement et garder le personnel non protégé. Portez un vêtement de protection approprié tel que décrit à la section 8.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage: Diquez et collectez le liquide ou absorbez avec un absorbant inerte et placez-les dans des récipients appropriés pour l'élimination. Empêcher le déversement d'entrer dans les égouts et les cours d'eau. Signaler les communiqués requis par les autorités locales, étatiques et fédérales.

Prévention des dangers secondaires : Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les brumes ou les aérosols. Porter des vêtements et de l'équipement de protection tel que décrit à la section 8. Utiliser avec une ventilation adéquate. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Retirer les EPI immédiatement après la manipulation.

Conditions d'entreposage : Gardez les containers fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles. Garder hors de la portée des enfants. Protéger contre les dommages physiques.

Matériaux d'emballage: Récipient non rechargeable. Ne réutilisez pas les conteneurs. Les résidus de produits dans des contenants vides peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions relatives à la SDS lors de la manipulation de contenants vides.

Matières incompatibles : Évitez les oxydants forts et l'aluminium

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie: Utiliser avec une ventilation d'échappement générale ou locale adéquate pour maintenir des niveaux d'exposition inférieurs aux limites d'exposition professionnelle. Des installations de lavage appropriées devraient être disponibles dans la lieu de travail

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes où des éclaboussures sont possibles.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants imperméables tels que le caoutchouc butyle, le nitrile, le néoprène, le polyéthylène, le chlorure de polyvinyle ou Viton. Suivez les instructions pour la catégorie C sur un tableau de sélection des catégories de résistance EPA pour plus d'options. Porter des chemises à manches longues, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures lors de l'utilisation de ce produit

Protection respiratoire: Dans les opérations où les niveaux d'exposition sont dépassés, un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches de méthylamine ou de vapeur organique avec un préfiltre de pesticide approuvé ou un respirateur à air fourni approprié pour la forme et la concentration des contaminants devrait être utilisé. La sélection et l'utilisation d'appareils respiratoires doivent être conformes à la norme OSHA 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

Considérations générales sur l'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Gel transparent et visqueux

 Couleur
 Transparent

 Odeur
 Caractéristique

 Seuil de perception de l'odeur
 Non déterminée

Propriété Valeurs Remarques • Méthode pH 6.9-7.1 (solution à 50% dans l'eau)

Point de fusion / point de congélation

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition >100 °C / >212 °F Point d'éclair >104 °C / >220 °F Taux d'évaporation Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) Liquide - Ne s'applique pas

Limites d'inflammabilité dans l'air
Limite supérieure d'inflammabilité
Limite inférieure d'inflammabilité
Pression de vapeur
Densité de vapeur
Non déterminé
Densité relative
1.38

Solubilité dans l'eau Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de répartition Non déterminé

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition Non déterminé

Viscosité cinématique 8000-11000 centipoise À température ambiante

Viscosité dynamique Non déterminé

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible.

Autres informations

Point de ramollissement
Masse moléculaire
Teneur en COV (%)
Densité
Aucun renseignement disponible

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable

Réactivité : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans des conditions normales de

traitement.

Conditions à éviter : Matières incompatibles.

Matières incompatibles : Évitez les oxydants forts et l'aluminium.

Produits de décomposition dangereux : Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de l'oxyde d'éthylène.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux : Éviter le contact avec les yeux.

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Ethylene glycol 107-21-1	Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³ Ceiling: 50 ppm	CEV: 100 mg/m ³	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 127 mg/m ³
Disodium octaborate tetrahydrate 12280-03-4		TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³		

Contact avec la peau : Éviter le contact avec la peau.

Inhalation: Ne pas inhaler.
Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.
Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes : S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë :

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale): 735.00

ETAmél (inhalation-poussière/brouillard): 2.50 Toxicité aiguë inconnue: Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethylene glycol 107-21-1	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat) = 9530 μL/kg (Rabbit)	-
Disodium octaborate tetrahydrate 12280-03-4	= 2500 mg/kg (Rat)	- No	n déterminé

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction : Borate de sodium: Le borate de sodium ètala déterminé borique interfèrent avec la production de sperme, endommagent les testichtes éterminé interfèrent avec la fertilité masculine lorsqu'ils sont administrés par voie orale à des doses élevées. L'acide borique produit des effets sur le développement, y compris la réduction du poids corporel, les malformations et la mort, chez les enfants enceintes administrés à l'acide borique par voie orale. Les études sur les animaux mentionnées ci-dessus ont été menées dans des conditions d'exposition conduisant à des doses de plus la formation de poussière dans des milieux professionnels. De plus, une étude humaine de None l'exposition professionnelle au borate de sodium et aux poussières d'acide borique n'a montré aucun effet néfaste sur la fertilité.

STOT - exposition répétée : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Le produit n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Persistance/Dégradabilité : Facilement biodégradable.
Bioaccumulation : Aucun renseignement disponible.
Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
Ethylene glycol 107-21-1	-1.93

Autres effets nocifs: Aucun renseignement disponible.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés : Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé: Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Remarque: Ce produit n'est PAS RÉGLEMENTÉ pour le transport à moins que le colis ne contienne une quantité à déclarer. Si une expédition d'une quantité à déclarer (10 000 lb / 870 gal dans un seul colis) est en cause, les informations suivantes sur le TDO s'appliquent:

DOT

N° ID/ONU: UN3082

Nom officiel d'expédition: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Ethylene glycol)

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

Quantité à déclarer (RQ): 10,000 lbs/870 gal

TMD

N° ID/ONU: UN3082

Nom officiel d'expédition: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Ethylene glycol)
Classe de danger: 9
Groupe d'emballage: III
IATA Non réglementé
IMDG Non réglementé

SECTION 15 - INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux :

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) : Non applicable

Polluants organiques persistants :

Exigences en matière de notification d'exportation : Non applicable Inventaires internationaux

Chemical Name		TSCA		LIS/LES		EINECS/ELINCS	
Ethylene glycol			X		X		Χ
ENCS IECSC			KE	CL	PIC	CS	AICS
Y	Y	′	Y	′	Y	,	Y

Légend:

TSCA: États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances

oxiques

LIS/LES: Liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada EINECS/ELINCS: Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées ENCS: Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL: Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée **PICCS**: Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS: Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical

Substances)

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

NFPA

Risques pour la santé 2 Inflammabilité 1

Instabilité 0

Dangers particuliers Non déterminé

HMIS

Risques pour la santé 2

Inflammabilité 1

Dangers physiques 0

Protection individuelle Non déterminé

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA: TWA (moyenne pondérée dans le temps) **STEL**: STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond

Valeur limite maximale Désignation de la peau

Date d'émission : 01-nov.-2003 Date de révision : 14-juin-2018

Note de révision : Aucun renseignement disponible.



Date de révision: 14-juin-2018

Date d'émission: 01-nov-2003



SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom du produit : Bora-Care Synonymes : Aucun

Numéro(s) d'enregistrement : 30157 N° ID/ONU: UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation **Utilisation recommandée :** Concentré de termicide, d'insecticide et de fongicide

Utilisations contre-indiquées: Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Initial Supplier Identifier

CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EST PAS CONFORME SAUF

ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ

Adresse du fabricant

Nisus Corporation 100 Nisus Drive

Rockford, TN 37853 USA

Numéro de téléphone du fournisseur initial : S'il vous plaît entrez Initial Nombre

Fournisseurs de téléphone ici

Nombre d'appel d'urgence : INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)

1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble des procédures d'urgence : Ce produit chimique est un produit homologué par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires (CPCPA) et assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des substances chimiques non homologuées en vertu de la LPA. Ce produit a été classé selon les règlements du Canada sur les produits dangereux (SIMDUT 2015). Veuillez consulter l'étiquette du CPCPA pour plus d'informations.

Aspect Gel transparent et visqueux État physique Liquide Odeur Caractéristique Classification

Toxicité aiguë - orale : Catégorie 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Catégorie 2

Mot indicateur : Attention Mentions de danger Nocif en cas d'ingestion

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée





Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)	
Ethylene glycol	107-21-1	30-60	-	-	

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Une attention médicale immédiate est requise pour les ingestions importantes.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux de la victime avec de grandes quantités d'eau, tout en écartant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe. Retirer et laver les vêtements avant de les réutiliser.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile ou si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par un professionnel de la santé. Consulter immédiatement un médecin pour des ingestions importantes ou si des symptômes apparaissent ou si vous ne vous sentez pas bien.

Symptômes: Peut causer une irritation des yeux et de la peau. L'inhalation de brouillards peut causer une légère irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion répétée peut causer des dommages aux reins. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un

traitement spécial Note aux médecins : Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriées: Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés : Un courant solide d'eau dirigé vers un liquide chaud et brûlant provoquerait une mousse et une diffusion du matériau brûlant.

Dangers particuliers associés au produit chimique : Aucun renseignement disponible.

Produits de combustion dangereux: La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de l'oxyde d'éthylène.

Données sur les risques d'explosion :

Sensibilité aux chocs : Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence Précautions personnelles : Évacuer la zone de déversement et garder le personnel non protégé. Portez un vêtement de protection approprié tel que décrit à la section 8.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage: Diquez et collectez le liquide ou absorbez avec un absorbant inerte et placez-les dans des récipients appropriés pour l'élimination. Empêcher le déversement d'entrer dans les égouts et les cours d'eau. Signaler les communiqués requis par les autorités locales, étatiques et fédérales.

Prévention des dangers secondaires : Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les brumes ou les aérosols. Porter des vêtements et de l'équipement de protection tel que décrit à la section 8. Utiliser avec une ventilation adéquate. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Retirer les EPI immédiatement après la manipulation.

Conditions d'entreposage : Gardez les containers fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles. Garder hors de la portée des enfants. Protéger contre les dommages physiques.

Matériaux d'emballage: Récipient non rechargeable. Ne réutilisez pas les conteneurs. Les résidus de produits dans des contenants vides peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions relatives à la SDS lors de la manipulation de contenants vides.

Matières incompatibles : Évitez les oxydants forts et l'aluminium

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie: Utiliser avec une ventilation d'échappement générale ou locale adéquate pour maintenir des niveaux d'exposition inférieurs aux limites d'exposition professionnelle. Des installations de lavage appropriées devraient être disponibles dans la lieu de travail

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes où des éclaboussures sont possibles.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants imperméables tels que le caoutchouc butyle, le nitrile, le néoprène, le polyéthylène, le chlorure de polyvinyle ou Viton. Suivez les instructions pour la catégorie C sur un tableau de sélection des catégories de résistance EPA pour plus d'options. Porter des chemises à manches longues, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures lors de l'utilisation de ce produit

Protection respiratoire: Dans les opérations où les niveaux d'exposition sont dépassés, un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches de méthylamine ou de vapeur organique avec un préfiltre de pesticide approuvé ou un respirateur à air fourni approprié pour la forme et la concentration des contaminants devrait être utilisé. La sélection et l'utilisation d'appareils respiratoires doivent être conformes à la norme OSHA 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

Considérations générales sur l'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Gel transparent et visqueux

 Couleur
 Transparent

 Odeur
 Caractéristique

 Seuil de perception de l'odeur
 Non déterminée

Propriété Valeurs Remarques • Méthode pH 6.9-7.1 (solution à 50% dans l'eau)

Point de fusion / point de congélation

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition >100 °C / >212 °F Point d'éclair >104 °C / >220 °F Taux d'évaporation Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) Liquide - Ne s'applique pas

Limites d'inflammabilité dans l'air
Limite supérieure d'inflammabilité
Limite inférieure d'inflammabilité
Pression de vapeur
Densité de vapeur
Non déterminé
Densité relative
1.38

Solubilité dans l'eau Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de répartition Non déterminé

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition Non déterminé

Viscosité cinématique 8000-11000 centipoise À température ambiante

Viscosité dynamique Non déterminé

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible.

Autres informations

Point de ramollissement
Masse moléculaire
Teneur en COV (%)
Densité
Aucun renseignement disponible

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable

Réactivité : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans des conditions normales de

traitement.

Conditions à éviter : Matières incompatibles.

Matières incompatibles : Évitez les oxydants forts et l'aluminium.

Produits de décomposition dangereux : Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de l'oxyde d'éthylène.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux : Éviter le contact avec les yeux.

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Ethylene glycol 107-21-1	Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³ Ceiling: 50 ppm	CEV: 100 mg/m ³	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 127 mg/m ³
Disodium octaborate tetrahydrate 12280-03-4		TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³		

Contact avec la peau : Éviter le contact avec la peau.

Inhalation: Ne pas inhaler.
Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.
Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes : S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë :

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale): 735.00

ETAmél (inhalation-poussière/brouillard): 2.50 Toxicité aiguë inconnue: Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethylene glycol 107-21-1	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat) = 9530 μL/kg (Rabbit)	-
Disodium octaborate tetrahydrate 12280-03-4	= 2500 mg/kg (Rat)	- No	n déterminé

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction : Borate de sodium: Le borate de sodium ètala déterminé borique interfèrent avec la production de sperme, endommagent les testichtes éterminé interfèrent avec la fertilité masculine lorsqu'ils sont administrés par voie orale à des doses élevées. L'acide borique produit des effets sur le développement, y compris la réduction du poids corporel, les malformations et la mort, chez les enfants enceintes administrés à l'acide borique par voie orale. Les études sur les animaux mentionnées ci-dessus ont été menées dans des conditions d'exposition conduisant à des doses de plus la formation de poussière dans des milieux professionnels. De plus, une étude humaine de None l'exposition professionnelle au borate de sodium et aux poussières d'acide borique n'a montré aucun effet néfaste sur la fertilité.

STOT - exposition répétée : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Le produit n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Persistance/Dégradabilité : Facilement biodégradable.
Bioaccumulation : Aucun renseignement disponible.
Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
Ethylene glycol 107-21-1	-1.93

Autres effets nocifs: Aucun renseignement disponible.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés : Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé: Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Remarque: Ce produit n'est PAS RÉGLEMENTÉ pour le transport à moins que le colis ne contienne une quantité à déclarer. Si une expédition d'une quantité à déclarer (10 000 lb / 870 gal dans un seul colis) est en cause, les informations suivantes sur le TDO s'appliquent:

DOT

N° ID/ONU: UN3082

Nom officiel d'expédition: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Ethylene glycol)

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

Quantité à déclarer (RQ): 10,000 lbs/870 gal

TMD

N° ID/ONU: UN3082

Nom officiel d'expédition: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Ethylene glycol)
Classe de danger: 9
Groupe d'emballage: III
IATA Non réglementé
IMDG Non réglementé

SECTION 15 - INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux :

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) : Non applicable

Polluants organiques persistants :

Exigences en matière de notification d'exportation : Non applicable Inventaires internationaux

Chemical Name		TSCA		LIS/LES		EINECS/ELINCS	
Ethylene glycol			X		X		Χ
ENCS IECSC			KE	CL	PIC	CS	AICS
Y	Y	′	Y	′	Y	,	Y

Légend:

TSCA: États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances

oxiques

LIS/LES: Liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada EINECS/ELINCS: Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées ENCS: Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL: Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée **PICCS**: Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS: Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical

Substances)

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

NFPA

Risques pour la santé 2 Inflammabilité 1

Instabilité 0

Dangers particuliers Non déterminé

HMIS

Risques pour la santé 2

Inflammabilité 1

Dangers physiques 0

Protection individuelle Non déterminé

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA: TWA (moyenne pondérée dans le temps) **STEL**: STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond

Valeur limite maximale Désignation de la peau

Date d'émission : 01-nov.-2003 Date de révision : 14-juin-2018

Note de révision : Aucun renseignement disponible.

